

En plus, le ministère a acheté auprès de la société Henry Birks and Sons Limited, des couverts en plaqué argent pour la somme de \$5,578.51.

B) Achats faits ou envisagés à l'étranger.

Article	Pays d'achat	Coût en devises locales	Coût en dollars canadiens
2 téléviseurs couleur	Belgique	30,000 FB	\$1,225.00
Lustres	Belgique	38,400 FB	1,565.00
Escabeau de cuisine	Belgique	850 FB	34.80
Laveuse/sècheuse	États-Unis	\$1200	1,392.00
Réfrigérateur	États-Unis	\$ 520	603.00
Cuisinière	États-Unis	\$ 400	465.00
Lave-vaisselle	Allemagne	2452 MARKS	1,600.00
Total			\$6,884.80

LA RÉSIDENCE DE L'AMIRAL ROBERT FALLS—BRUXELLES—
L'ARGENTERIE

Question n° 1368—M. Cossitt:

Y a-t-il de l'argenterie dans la maison occupée par l'amiral Robert Falls, à Bruxelles, et, dans l'affirmative, a) d'où provient-elle, b) provient-elle, en partie, de divers régiments militaires, c) une certaine partie était-elle ou a-t-elle été achetée et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient ces achats en dollars canadiens?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale m'informent comme suit:

a) et c) Des couverts en plaqué argent d'une valeur de \$5,578.51 ont été achetés par le ministère des Affaires extérieures auprès de la société Henry Birks and Sons Limited pour la maison qu'occupe l'amiral Robert Falls à Bruxelles.

b) Non. Toutefois, la garde régimentaire du Princess Patricia's Canadian Light Infantry a prêté quelques articles d'argenterie régimentaire à l'amiral Falls pour la durée de son séjour à Bruxelles.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 76 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-

Demandes de documents

t-elle que la question n° 76 soit réputée transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

INTERIMCO LTD.

Question n° 76—M. Cossitt:

1. Le gouvernement ou un de ses organismes a-t-il fait affaire avec l'entreprise *Interimco Ltd.* et, le cas échéant, a) quelle est la liste de toutes les transactions, b) quelle est l'adresse de l'entreprise, c) quand tous les montants ou contrats ont-ils été versés, à combien s'élevaient-ils et quel était le motif de chacun, d) quel montant a ainsi été versé à l'entreprise?

2. Quel est, d'après le gouvernement, le nom des personnes qui l'ont officiellement représenté auprès d'*Interimco Ltd.*, notamment les nom et poste des personnes qui ont négocié ou fait progresser cette initiative du gouvernement?

3. D'après le gouvernement, l'honorable député d'Ottawa—Carleton était-il rattaché à cette entreprise?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, l'avis de motion portant production de document n° 12 est acceptable par le gouvernement sous les réserves ordinaires quant aux documents confidentiels.

Mme le Président: La Chambre accepte-t-elle que l'avis de motion n° 12 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

COPIE DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS ET LA SOCIÉTÉ VIA RAIL CANADA INC.

Motion n° 12—M. Benjamin:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance et des documents que le ministre des Transports et le Directeur général des Chemins de fer à Transports Canada ont échangés avec la Commission canadienne des transports et la société VIA Rail Canada Inc. relativement à un projet de loi sur la société VIA Rail Canada Inc.

(La motion est adoptée.)

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motions portant production de documents soient réservés.